



DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr

Tél. : **04.72.65.57.94**

De 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00

Mail à marie-odile.lechien@direccte.gouv.fr

Coupe du monde féminine de la FIFA 2019

DEMATÉRIALISATION DE LA PROCÉDURE DE DEMANDE DE DÉROGATION AUX DURÉES MAXIMALES DE TRAVAIL ET À LA DURÉE MINIMALE DE REPOS QUOTIDIEN

TUTORIEL



En français :

<https://explee.com/fr/video/epp8y>

En anglais :

<https://explee.com/fr/video/gpm87>

Temps estimé pour réaliser cette
téléprocédure : 15 minutes

Veillez à préparer tous les
documents nécessaires à la
demande de dérogation avant de
démarrer votre saisie

Dans le cadre de la coupe du monde de football féminine (du 7 juin au 7 juillet 2019), et pour simplifier les démarches administratives des entreprises impliquées sans sa réalisation, la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes a été désignée par le ministère du travail pour être le lieu unique de dépôt des demandes de dérogation aux durées maximales de travail et à la durée minimale de repos quotidien, quels que soient les villes hôtes et les lieux de travail des salariés concernés par les demandes de dérogation.

La procédure de demande de dérogation est dématérialisée, la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes se chargeant de transmettre la demande à l'autorité administrative compétente qui transmettra directement à l'entreprise sa décision.

Vous trouverez en pages suivantes une aide pour accéder au dossier en ligne. Pour créer votre compte, la connexion s'effectue à partir de la plateforme démarches simplifiées via le lien ci-dessous :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/coupe_fifa_2019

OU



Une messagerie est intégrée à cette plateforme pour tous les échanges entre vous et la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes. Ainsi, vous êtes régulièrement informés de l'état d'avancement de l'instruction de votre dossier.



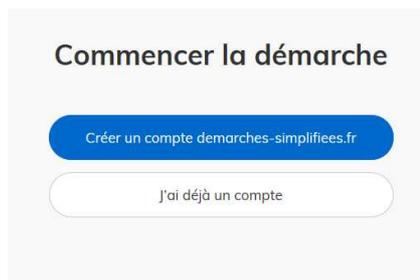
Attention, cette téléprocédure ne concerne que les demandes en lien direct avec la coupe du monde féminine de la FIFA et notamment les activités et travaux réalisés dans les villes hôtes (Grenoble, Le Havre, Lyon, Montpellier, Nice, Paris, Reims, Rennes et Valenciennes ...).

CRÉER VOTRE COMPTE SUR LE SITE DEMARCHES SIMPLIFIEES

1/ Cliquez sur le lien

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/coupe_fifa_2019

2/ Cliquez sur l'onglet «**Créer un compte démarches-simplifiées.fr**»



Commencer la démarche

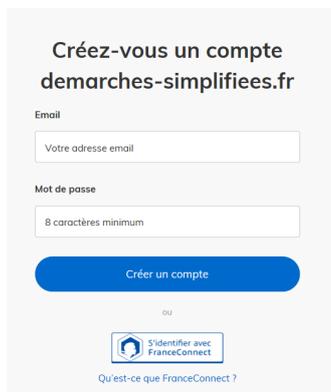
Créer un compte demarches-simplifiees.fr

J'ai déjà un compte

3/Renseignez votre **Email** et **créez un mot de passe**

Ou

Identifiez-vous avec **FranceConnect**



Créez-vous un compte demarches-simplifiees.fr

Email

Votre adresse email

Mot de passe

8 caractères minimum

Créer un compte

ou

Identifiez-vous avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

4/ **Un Email** vous est envoyé pour activer votre compte

Nous vous avons envoyé un email contenant un lien d'activation. Ouvrez ce lien pour activer votre compte.

Effectuer
une démarche
administrative
en ligne



Vous souhaitez effectuer une demande auprès d'une administration ?

Réalisez vos demandes en toute simplicité et retrouvez vos dossiers en ligne

[Voir les démarches disponibles](#)

[Se connecter](#)



Ouvrez votre boîte email, et **cliquez sur le lien d'activation** dans le message que vous avez reçu.

Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre

Adresse



5/ Cliquez à nouveau sur le lien et connectez-vous avec vos identifiant et mot de passe

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/coupe_fifa_2019

6/ Puis commencer la démarche

